

LES FORÊTS: SOURCE DE VIE

D'un point de vue ÉCOLOGIQUE

Les forêts abritent deux tiers de la biodiversité terrestre et participent à la régulation du cycle de l'eau. Elles produisent de l'oxygène et retiennent de grandes quantités de CO₂ pendant de nombreuses années.

D'un point de vue SOCIAL

350 millions d'êtres humains dans le monde vivent à l'intérieur ou à proximité des forêts. Lieu de vie ou lieu de détente, elles ont une fonction sociale non négligeable.

D'un point de vue ÉCONOMIQUE

Les forêts font vivre plus d'1,5 milliard d'individus en leur offrant un large éventail de services et de produits en bois ou dérivés (comme le papier), de plantes médicinales, de produits alimentaires...

En choisissant un bois labellisé ou certifié, vous soutenez ici et partout ailleurs une gestion forestière durable et responsable. Vous garantissez un avenir aux forêts.

SAVIEZ-VOUS...

... qu'un engagement important a été signé le 1^{er} mars 2011 entre le secteur du bois et le ministre du Climat et de l'Énergie? Pour la première fois en Belgique et en Europe, les différents secteurs du bois se sont mis d'accord pour élargir leur gamme de produits certifiés et sensibiliser leurs clients à cet achat.

Dans cet accord, les différents signataires s'engagent à n'utiliser que du bois abattu légalement et à étendre leur offre de bois issu de forêts exploitées durablement. D'ici 2018, la part de bois certifié vendue en Belgique devra passer de 15% (situation en 2008) à au moins 35%.

Où trouver du bois ou des produits en bois labellisés?

Bois de construction, meubles, parquet, mais également du papier, mouchoirs et d'autres produits en bois et papier labellisés: vous les trouverez via les sites web suivants:

www.fsc.be et www.jechedufsc.be

www.pefc.be et www.jechedupefc.be

Si votre fournisseur n'est pas certifié, faites-lui savoir que vous désirez des produits qui le sont. Proposez-lui de prendre contact avec FSC Belgium ou PEFC Belgium.



FSC Belgium

Dutselhoek 47
3220 Holsbeek
Tél: 016 226 137 - Fax: 016 308 366
info@fsc.be
www.fsc.be
Facebook:
www.facebook.com/fscbelgium



PEFC Belgium asbl

Galerie du centre, bloc 2, 6^{ème} étage
1000 Bruxelles
Tél: 02 223 44 21 - Fax: 02 223 42 75
info@pefc.be
www.pefc.be
Facebook:
www.facebook.com/moncoindeforet

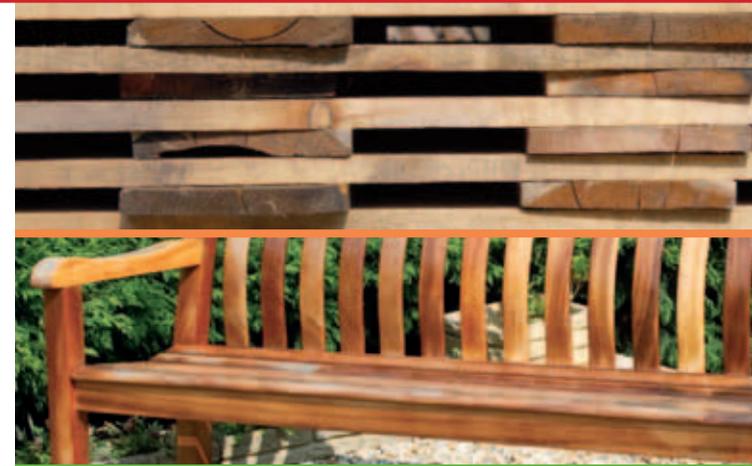


service public fédéral
SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT

Place Victor Horta 40, boîte 10
B- 1060 Bruxelles
Contact Center: 02 524 97 97
info@environnement.belgique.be
www.environnement.belgique.be

Crédits photographiques: PEFC Belgium, FSC Belgium
Imprimé sur papier recyclé avec encre végétale

Editeur responsable: Dirk Cuypers, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Place Victor Horta 40, boîte 10, 1060 Bruxelles.
D/2012/2196/5



LE BOIS LABELLISÉ

le choix de la différence



SAVEZ-VOUS...

... si le bois de vos meubles de jardin provient d'une forêt où les hommes, les animaux et les plantes sont protégés?

... qu'il existe du parquet, des châssis et des portes en bois labellisé?

... qu'il existe du papier labellisé?

LA CERTIFICATION,

un moyen de démontrer la durabilité des produits en bois

Le bois produit durablement provient de forêts exploitées dans le respect de tous les besoins sociaux, écologiques et économiques des générations actuelles et futures. Le label de certification est un moyen parmi d'autres d'attester la durabilité du bois. Le FSC et le PEFC sont les labels ou systèmes de certification utilisés actuellement sur le marché belge. À l'avenir, il est possible que d'autres systèmes de certification soient reconnus.

AIDER LES FORÊTS? PLUS FACILE QU'ON NE LE PENSE...

Choisissez du BOIS LABELLISÉ

Par l'achat de bois durablement exploité, vous aidez au maintien des forêts.

RECYCLEZ ET RÉUTILISEZ le bois et le papier

Plus vous recyclez et réutilisez, moins il y a de gaspillage.



Le FSC (*Forest Stewardship Council*) est une organisation internationale créée en 1993 par des propriétaires forestiers, des mouvements sociaux, des organisations écologistes diverses et des acteurs des filières du bois et du papier. Partout dans le monde, les membres du FSC œuvrent ensemble pour une gestion responsable des forêts.

Le label FSC garantit que le produit en bois ou en papier provient d'une forêt exploitée de manière responsable et/ou qu'il se compose de fibres recyclées. Le niveau élevé des exigences FSC et la fiabilité du label FSC sont largement reconnus. Le label FSC est le seul label de la sorte à recevoir le soutien du WWF et de Greenpeace.

COMMENT FONCTIONNE LE FSC ?

De la forêt...

La norme forestière FSC se base sur des critères très stricts au niveau social, économique et environnemental, qui sont ensuite adaptés au contexte local. N'importe quel propriétaire/gestionnaire forestier dans le monde peut soumettre sa forêt aux exigences FSC. Des organismes indépendants effectuent des contrôles sur le terrain et les renouvellent chaque année. Si la forêt rencontre les exigences de la norme forestière FSC, elle peut recevoir un certificat FSC, et le bois de cette forêt peut être vendu en tant que bois certifié FSC.

... jusqu'au consommateur

Afin de garantir qu'un produit FSC est issu d'une forêt certifiée FSC, un contrôle tout au long de la chaîne de transformation du produit doit être effectué entre la forêt et le client final. Chaque entreprise de la chaîne doit se soumettre à un contrôle de traçabilité des produits FSC. Si les règles de traçabilité FSC sont respectées, l'entreprise reçoit son propre certificat « *FSC Chain of custody* » et peut vendre ce type de produits.

FSC: 10 principes

1. La gestion forestière doit respecter toutes les lois et la réglementation en vigueur ainsi que les accords, conventions et traités internationaux ratifiés au niveau national.
2. Le bien-être social et économique des travailleurs est préservé ou amélioré.
3. Les droits juridiques et coutumiers des populations autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées sont identifiés et maintenus.
4. Le bien-être social et économique des communautés locales est maintenu ou amélioré.
5. Les divers produits et services de la forêt sont gérés afin de préserver ou d'accroître à long terme la viabilité économique et la variété des bénéfices environnementaux et sociaux.
6. Les services éco-systémiques et les valeurs environnementales de la forêt sont maintenus, conservés et/ou restaurés, et les impacts environnementaux négatifs sont évités, corrigés ou limités.
7. Un document de gestion proportionnel à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent est établi, mis en œuvre, communiqué et actualisé afin de promouvoir une gestion adaptative.
8. La gestion et ses impacts sont contrôlés et évalués afin de mettre en œuvre une gestion adaptative.
9. Les hautes valeurs de conservation dans l'unité de gestion sont préservées et/ou augmentées en appliquant le principe de précaution.
10. La mise en œuvre des activités de gestion sélectionnées doit respecter les objectifs économiques, environnementaux et sociaux définis et l'ensemble des Principes et Critères FSC.

Comment reconnaître un produit labellisé FSC ?

Soit le produit porte le label FSC (autocollant, plaque, pyrogravure, emballage...) qui reprend le code de licence de l'entreprise certifiée FSC qui fournit le produit, soit le produit (planche en bois, produit semi-fini...) ne porte pas physiquement le label FSC et dans ce cas, la garantie FSC se trouve sur la facture. Seule une entreprise certifiée FSC peut donner cette garantie en indiquant son code de certification sur ses factures et en mentionnant clairement les produits qui sont vendus certifiés FSC. À tout moment, vous pouvez vérifier la validité des codes de licence et de certification sur <http://info.fsc.org>.



Créé en 1999, le PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes*) est une organisation environnementale non-gouvernementale qui se base sur la certification pour garantir une gestion forestière durable. Tous les acteurs de la forêt sont impliqués: les propriétaires forestiers, les industries, les scientifiques, les organisations environnementales et les utilisateurs de la forêt. Le PEFC est le système de certification forestière le plus répandu en Belgique et dans le monde (plus de 40% de la superficie certifiée). Le label PEFC garantit un bois issu d'une forêt exploitée durablement.

COMMENT FONCTIONNE LE PEFC ?

De la forêt...

En collaboration avec ses parties prenantes, le PEFC International a établi des critères stricts auxquels doit satisfaire la gestion forestière durable. Ces 76 critères sont reconnus au niveau international et sont adaptés au niveau local. Ils contiennent des aspects à la fois sociaux, écologiques et économiques de la gestion forestière. Un auditeur indépendant vérifie sur le terrain s'ils sont respectés par les gestionnaires forestiers. Le certificat PEFC garantit une gestion forestière durable.

... jusqu'au consommateur

Une fois sorti de la forêt, le bois aboutit dans une succession d'entreprises pour y être transformé. Chaque entreprise désireuse de vendre des produits PEFC doit posséder un « Certificat de Chaîne de Contrôle » ou « *Chain of Custody Certification* ». La chaîne toute entière doit être certifiée avant qu'un produit n'arrive labellisé chez le consommateur final. Ici aussi, un organisme de certification indépendant vérifie annuellement si l'entreprise satisfait bel et bien à toutes les exigences de cette chaîne de contrôle. Ces exigences se rapportent surtout au suivi administratif, et englobent également des critères sociaux pour la santé, la sécurité et les droits des travailleurs.

PEFC: les principes généraux

1. La conservation et l'amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone
2. Le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
3. Le maintien et l'encouragement des fonctions de production des forêts (ligneuses et non ligneuses)
4. Le maintien, la conservation et l'amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers
5. Le maintien et l'amélioration des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment eaux et sols)
6. Le maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques
7. La conformité de la gestion des forêts avec les exigences légales

Comment reconnaître un produit labellisé PEFC ?

Soit le logo est imprimé ou gravé sur le produit ou sur son emballage, soit le logo n'apparaît pas sur le produit ou sur son emballage et dans ce cas, le produit labellisé PEFC doit être clairement identifié sur la facture avec le numéro de certification de l'entreprise (par ex. CTIB-TCHN 480). Chaque produit labellisé doit être mentionné séparément.

